



Écho de la rencontre/débat lors de présentation de la SC 2025

le 13 novembre 2024 à Marseille

*Nathalie PATON*

Participante à la SC

Une présentation de la session 2025 de la Section Clinique d'Aix-Marseille a eu lieu à l'hôpital psychiatrique de la Conception, le 13 novembre. En première partie de soirée, une table ronde a été animée par des spécialistes du droit avec la présence de deux magistrates, Camille-Julia Guillermet et Sylvie Mottes, et d'une avocate, Elsa Loizo. Une discussion menée par les enseignants de la Section clinique s'en est suivie.

Lors de la table ronde, les invitées ont détaillé comment la (re)construction du passage à l'acte forge le quotidien de leur pratique professionnelle. Par l'avènement de la parole du principal intéressé dans l'après-coup, l'instruction du dossier chemine à partir d'un dire quant au comment et au pourquoi de l'acte. Le discours juridique tente de se représenter ce qui s'est produit par la médiation d'une explication, facilitant la lecture, voire la rencontre de faits objectivables. Il y a là un travail de reconnaissance, concourant parfois à un travail d'appropriation de l'acte criminel, à même de faire émerger la vérité.

Une approche qui s'oriente de la psychanalyse tranche avec cette appréhension de l'acte. Pour la psychanalyse, si le mot fait défaut, ce n'est pas nécessairement parce que le sujet le retiendrait. Il est possible que cela ne se soit pas inscrit de cette façon. L'*acting out* peut en être un exemple : en lieu et place d'un dire, quelque chose dans la conduite du sujet se montre sous le regard de l'Autre. Pour la psychanalyse encore, il n'est pas certain que ce qui traverse le sujet soit de l'ordre des pensées. Typiquement, entendre une voix peut mener à cette situation de franchissement d'un seuil signifiant que représente l'acte. Pour la

psychanalyse toujours, le non-dire n'équivaut pas à ce qui est gardé en réserve, comme d'un aveu gardé pour soi, mais relève peut-être d'un fondamental "*je ne sais pas*", à même d'être garant de la survie psychique du sujet pour lequel l'acte fait trou. Il en va alors d'une éthique du sujet de laisser un voile sur ce qui ne peut être dit, ne doit être su.

Ce dialogue entre le discours juridique et le discours du sujet a été l'occasion de commencer à apprécier en quoi le passage à l'acte déborde l'acte criminel, tel que celui-ci avait été développé lors de la table ronde. Cela a offert des premières balises pour appréhender le thème enseigné de janvier à juin 2025, et intitulé : *Acte, acting out, passage à l'acte, Déclinaisons de l'objet (a) dans la clinique.*